

PLA -02 : Exemples de pratiques pour la prévention & gestion des risques inondations – France

Le Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) est une association créée le 1er décembre 2006. Le projet est né au sein de collectivités territoriales, porté notamment par le Conseil départemental du Loiret et conduit en partenariat avec l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique).
WWW.CEPRI.NET

Avant la création du CEPRI il y avait un fossé entre les structures locales et l'Etat en ce qui concerne la prévention et la gestion du risque d'inondation. Dans le passé, la plupart des collectivités travaillaient séparément, sans partager les expériences de terrain. De plus, l'Etat avait des difficultés à recueillir l'information sur ce qui se passait sur le terrain et mettait parfois en place des règles peu adaptées aux réalités locales.

Grâce à la création du CEPRI, ce vide est désormais comblé. **Le CEPRI a réussi le pari de construire un réseau, d'être l'interface entre les collectivités et l'Etat autour de la thématique de la prévention et de la gestion du risque d'inondation.**

Parmi ses actions, la publication de guides méthodologiques et rapports permet de réaliser la diffusion et le partage des bonnes pratiques en France et en Europe.

MISSION

Le CEPRI a pour mission principale d'être l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe.

Afin de mener à bien cette mission, le CEPRI fixe les objectifs suivants :

- Partager les bonnes pratiques et développer des outils pédagogiques dans le domaine du risque d'inondation à travers la publication et la diffusion des **guides méthodologiques et rapports**.
- Accompagner les collectivités locales dans la mise en place des réglementations européennes et nationales ainsi que dans la conception de démarches et de pratiques innovantes.
- Faire vivre un lieu d'échange de savoir-faire, d'informations et d'expériences réussies pour tous les acteurs du risque d'inondation.
- Apporter un appui technique et son expertise auprès des instances locales, nationales et européennes pour moderniser la vision sur la gestion du risque d'inondation et la construction de la ville résiliente.
- Accompagner l'Etat dans les évolutions réglementaires telles que la directive inondation, les réformes du régime Cat-Nat, l'analyse coût-bénéfice, les digues et barrages comme ouvrages de danger, les SCOT, PPR littoral etc...

FINANCEMENT

Les activités du CEPRI sont financées grâce à trois sources principales:

- Les adhésions des membres du CEPRI.
- Les partenariats avec des acteurs publics ou privés sur des projets spécifiques.
- Les subventions de l'Etat et des collectivités.



Les guides du CEPRI

**Sensibiliser les populations exposées
au risque d'inondation**

*Comprendre les mécanismes du changement
de la perception et du comportement*



Les guides du CEPRI

**La réserve communale
de sécurité civile**

*Les citoyens au côté du maire,
face au risque inondation*

